

*République Française*

*Département : ARIEGE*

*Arrondissement*

*: Saint-Girons*

*BORDES-UCHENTEIN - Commune*

-

**Procès verbal**

Le mercredi 26 mars 2025 à 21H00 , l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Patrick LAFFONT.

Secrétaire de la séance : Arlette OURTAU

**Présents** : Patrick LAFFONT, Régis ESPES, Arlette OURTAU, Marie-Hélène CRANSAC, Jean-Bertrand FAURE, Josette PUJOL, Hugues LAPIERRE, Pierrette GASTON, Roland BERNIÉ, Yannick VEPER, Marjolaine HUOT-ROYER, Gilbert COUVREUX

**Représentés** : Patricia MARTIN représentée par Régis ESPES, Vincent RAMOND représenté par Patrick LAFFONT

**Absents et excusés** : Gérard DUPLA

**Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu de la séance du 10 janvier 2025

Vente de parcelles issues de l'incorporation des biens sans maître

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Affectation du résultat

Bornage de la piste "Pales"

Cabane de Garbet de Barlonguère : Demande du FEADER

Orfèvrerie : Demande de subvention pour la restauration de 5 objets

Reconduction expresse du Contrat de travail de Droit public

**Questions diverses :**

Eau potable d'Uchentein

Fibre optique

Marché de plein vent

-

**Délibérations du conseil :**

*Monsieur le Maire présente les demandes d'acquisition des parcelles suite à la procédure de biens sans maître faisant partie du domaine privé communal et qui n'ont aucun intérêt pour la commune :*

Vente d'une parcelle du domaine privé communal - Vente de la parcelle C 1002 (N° DE\_2025\_010)

N° PARCELLE	ADRESSE	CONTENANCE
C 1002	La Plaere	62 a 64 ca

- **précise** que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur en vertu de l'article 1593 du code civil,
- **propose** un prix de 900 euros pour l'acquisition de cette parcelle,

Délibération : adoptée

Vente de parcelle du domaine privé communal - Vente des parcelles 317 A 1260 et 1261 (N° DE\_2025\_013)

N° PARCELLE	ADRESSE	CONTENANCE
317 A 1260	Peyralade Uchentein	0 a 37 ca
317 A 1261	Peyralade Uchentein	4 a 31 ca

- **propose** un prix de 2 400 euros pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles ,

Délibération : adoptée

Vente de parcelle du domaine privé communal - Vente des parcelles 317 A 1127, 1169 et 1170 (N° DE\_2025\_014)

N° PARCELLE	ADRESSE	CONTENANCE
317 A 1127	BARRAIL	5 a 77 ca
317 A 1169	SETS	1 a 96 ca
317 A 1170	SETS	1 a 41 ca

- **propose** un prix de 1 500 euros pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles ,

Délibération : adoptée

Vente d'une parcelle du domaine privé communal - Vente de la parcelle 317 A 638 (N° DE\_2025\_015)

N° PARCELLE	ADRESSE	CONTENANCE
317 A 638	Uchentein village	00 a 75 ca

- **propose** un prix de 1 000 euros pour l'acquisition de cette parcelle,

Délibération : adoptée

Délibération : adoptée

Vente de parcelle du domaine privé communal - Vente des parcelles 317A 587, 588 et 589 (N° DE\_2025\_009)

N° PARCELLE	ADRESSE	CONTENANCE
317 A 587	Uchentein village	1 a 38 ca
317 A 589	Uchentein village	2 a 43 ca
317 A 588	Uchentein village	0 a 68 ca

- **propose** un prix de 4 500 euros pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles,

Délibération : adoptée

Vente d'une parcelle du domaine privé communal - Vente de la parcelle B 586 (N° DE\_2025\_016)

N° PARCELLE	ADRESSE	CONTENANCE
B 586	IDREIN	00 a 52 ca

- **propose** un prix de 500 euros pour l'acquisition de cette parcelle ,

Délibération : adoptée

Division et bornage de la piste "Palés" (N° DE\_2025\_017)

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'un administré d'acquérir les parcelles C 405 et C 406 attenantes à son habitation.

Or l'emprise de la piste de "Palés" traversant ces parcelles n'est pas cadastrée. Afin de sécuriser le libre accès, il convient de régulariser la voie existante avant toute cession.

Cette régularisation impose une procédure de division des parcelles section C 1390, 391, 393, 394, 407, 406, 405 et 408 et le bornage des parcelles C 1390 et 408.

Monsieur le Maire soumet le devis du géomètre de Saint-Girons qui s'élève à 1 886.82 euros TTC et demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à cette régularisation.

Délibération : adoptée

#### **COMPTE FINANCIER UNIQUE(CFU)**

Mr ESPES 1<sup>er</sup> adjoint présente le CFU 2024 à l'assemblée. Il est soumis au vote et approuvé par tous les membres présents. Il fait état d'un excédent de 264 617.80 euros.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Mr le Maire propose en suivant d'affecter l'excédent à hauteur de 201920.06 en fonctionnement et de 62 697.74 en investissement. Cette proposition est acceptée par les membres du conseil municipal.

## Construction de la cabane du Garbet de Barlonguère : Demande du FEADER (N° DE\_2025\_020)

Le Maire expose le programme de travaux à effectuer par la commune, à savoir la construction de la cabane pastorale de Garbet de Barlonguère.

Le montant des travaux est évalué à **185 370,39 € HT.**

Le plan de financement envisagé est le suivant :

<b>Subventions</b> (sur une assiette de 160 000 €)	<b>80%</b>	<b>128 000 €</b>
Dont FEADER	<b>48%</b>	<b>76 800 €</b>
Dont autres financeurs (Etat, Région, Département)	<b>32%</b>	<b>51 200 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>20%</b>	<b>32 000 €</b>

Délibération : adoptée

## **RESTAURATION D'OBJETS REPERTORIES ET CLASSES**

Plusieurs objets classés en laiton peuvent être envoyés en restauration. Or, afin d'optimiser les subventions possibles et notamment les subventions de la Région, il convient d'ajouter à cet ensemble à restaurer, l'acquisition d'une vitrine pour la statue restaurée d'Uchentein. Manquant d'élément pour décider, il est opportun de reporter ce dossier à une prochaine séance.

## **RECONDUCTION EXPRESSE DU CONTRATUEL**

Le contrat de travail de notre agent de maîtrise arrive à terme le 31 avril 2025. Après la déclaration de vacance d'emploi auprès du centre de gestion de l'Ariège et l'accord de l'agent concerné il convient de reconduire ce contrat pour 3 ans. Le conseil est d'accord pour reconduire ce contrat avec le même agent

## **EAU à UCHENTEIN**

Une interdiction de consommer l'eau d'Uchentein a été formulée par l'Agence Régionale de Santé. La dernière analyse a pourtant montré que tout était revenu à la normale, cependant l'interdiction de consommation n'est pas levée.

## **La FIBRE OPTIQUE**

Le déploiement de la fibre optique est en cours sur notre commune.

## **MARCHE DE PLEIN VENT**

Une demande a été déposée par des commerçants itinérants pour mettre en place un marché hebdomadaire sur notre commune. Cette demande intéresse le conseil municipal mais il est

souhaitable avant toute chose de connaitre les résultats des démarches effectuées auprès de la chambre de commerce et la liste des commerçants intéressés.

#### **PONT DU SARRAT**

Un contrôle effectué sur le pont du Sarrat a fait apparaitre un certain danger pour les véhicules qui pourraient l'emprunter. Il est demandé de remplacer les IPM qui sont actuellement en mauvais état. Mr le Maire s'est vu contraint d'interdire la circulation sur cet ouvrage. Une étude doit être commandé pour déterminer la capacité maximum que peut supporter ce pont et les travaux pour le sécuriser.

#### **La CARRIERE D'UCHENSTEIN**

Sur le site de l'ancienne carrière de marbre d'Uchentein, les bâtiments d'exploitation sont en état de ruine et sont menaçant. M. le Maire explique avoir informé régulièrement l'ONF de l'état de ses ruines et ses dangers face à la fréquentation importante du site. L'ONF a fait parvenir une convention d'occupation de 17 ans qui va permettre à la commune d'élaborer un projet de sécurisation et de valorisation du site.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC A AYER**

Un poteau électrique et le coffret d'éclairage public a subi des dégâts suite à la chute d'un arbre. Le coût des réparations s'élève à 2100€. La réparation sera financée par l'assureur du propriétaire des arbres en cause

#### **RENOVATION DE DEUX GITES**

Suite au départ des locataires des travaux de remise aux normes ont été effectués par les employés communaux. Ils vont être remis à la location très prochainement.

#### **BONS D'ACHAT « A LA LETTRE »**

Pour Noel il avait été attribué des bons d'achat pour les enfants de la commune. A ce jour 10 d'entre eux n'ont pas été récupérés par les parents. Il a été décidé de les donner pour moitié à l'école de Castillon et à l'école de Sentein.

La séance a été levée à 23h30